

# ÉDITO

Chères Châtenoyennes, chers Châtenoyens,

L'année 2025 marque l'entrée dans la dernière ligne droite de notre mandat. Dans huit mois, vous serez appelés à désigner une nouvelle équipe municipale. D'ici là, l'équipe actuelle reste pleinement mobilisée pour poursuivre les projets engagés et accompagner au mieux la transition vers une nouvelle mandature.

Depuis 2020, nous avons choisi de piloter la commune avec sérieux et responsabilité, en veillant à maintenir une situation financière saine, sans jamais recourir à l'emprunt. Ce choix, difficile parfois mais assumé, nous permet aujourd'hui d'aborder la fin de mandat avec des comptes solides, et de laisser à nos successeurs des marges de manœuvre précieuses pour porter des projets d'envergure.

Nous entrons dans les derniers mois de ce mandat, une période à la fois chargée et empreinte d'une certaine émotion. La prochaine fois que je m'adresserai à vous dans le bulletin municipal, ce sera à l'occasion des vœux pour l'année 2026.

Conformément aux règles en vigueur, ce message s'inscrira alors dans le cadre de la période pré-électorale, ce qui m'obligera à une certaine réserve dans mes propos.

C'est pourquoi je souhaite, dans ce numéro, vous proposer un regard rétrospectif sur les actions que nous avons menées ensemble et les investissements réalisés durant ce mandat. Ce bilan, je le partage avec vous en toute transparence, avec la volonté de rendre compte du travail accompli au service de notre commune et de ses habitants.

Ce souci de rigueur ne nous a pas empêchés de mener à bien un grand nombre d'investissements au service des Châtenoyens : travaux d'entretien et de modernisation du patrimoine communal, amélioration du cadre de vie, renforcement des équipements publics mais aussi mise en place d'actions en vue de la sobriété des dépenses tant de la consommation énergétique que des produits « consommables », etc....

Vous trouverez ci-après quelques réalisations qui ne sont pas une liste exhaustive de l'ensemble des actions et achats effectués dans le cadre des dépenses de fonctionnement et d'investissement de la commune :

- la halle intergénérationnelle,
- l'achat de terrains pour la création de l'extension du parking de la salle des fêtes,
- achats de parcelles en cours afin de permettre un aménagement de gestion des eaux de ruissellement,
- la mise en place de la vidéo protection,
- mise en place des panneaux solaires pour une autoconsommation,
- plan triennal de modernisation de l'éclairage public,
- Sécurisation de la voirie rue de la Chapelle,
- mise en place de panneaux à lames orientables extérieures et ventilateurs plafonniers pour lutter contre la chaleur dans les classes,
- projet en cours d'étude 2024/2026 pour la renaturation et désimpermabilisation de la cour d'école primaire,
- rénovation du réseau d'eau sur la commune, les réseaux eau potable et assainissement,
- travaux d'aménagement paysager de la mare réalisés avec pour objectif la gestion des eaux de ruissellement du parc et centre bourg,
- réalisation du diagnostic complet de l'ensemble des arbres du parc réalisé par l'ONF avec mise en place d'un plan de suivi de gestion des arbres,
- mise aux normes et sécurisation des ateliers municipaux, création de vestiaires et salle de pause,
- construction de box de stockage des matériaux et d'un bucher,
- achat d'une capacité de stockage des eaux de pluie pour l'arrosage communal ainsi que la mise en place d'un réseau enterré d'arrosage des massifs du château à des fins de sobriété de la ressource en eau mais aussi efficience du temps consacré par le personnel,

## FLASH INFO N°21

### ÉTÉ 2025

# Châtenoy en-Bresse



- achat de matériel que ce soit pour le service technique (remorque, véhicule léger électrique, appareils portatifs d'entretien etc...) ou pour le service administratif (ordinateurs, bureaux, téléphonie),
- amélioration de l'organisation du travail des agents périscolaires pour le bien-être des personnels et des enfants (matériels adaptés pour l'entretien des locaux, création de 2 services pour la cantine, création d'un poste garderie méridienne),
- mise en place mensuellement d'un marché de producteurs et artisans sous la halle,
- refonte du site internet pour une meilleure visibilité de notre commune,
- secrétariat de mairie : création d'un poste supplémentaire pour une meilleure gestion de l'accueil et des dossiers.

Notre volonté a toujours été claire : préparer l'avenir tout en répondant aux besoins du quotidien.

Dans les mois à venir, nous continuerons à œuvrer pour terminer les chantiers en cours, planifier ceux à venir, et transmettre à la prochaine équipe un outil communal performant, équilibré et prêt à relever les défis des années futures.

Je tiens, à ce moment charnière, à remercier chaleureusement mes adjoints, l'ensemble des conseillers municipaux, les agents communaux, les membres du CCAS, ainsi que les nombreux bénévoles associatifs, pour leur engagement sans faille au service de notre village.

Ensemble, continuons à faire vivre les valeurs qui nous rassemblent : le sens de l'intérêt général, la solidarité, et le respect de chacun.

Cet engagement, je l'ai porté avec passion, sans jamais compter ni mon temps, ni mes efforts, toujours guidée par le seul objectif de servir au mieux notre commune et chacun des Châtenoyens. Après avoir été adjointe, être maire a été pour moi un honneur immense et une responsabilité que j'ai assumée avec exigence et détermination, dans les moments d'enthousiasme comme dans ceux de doute.

Comme beaucoup le savent déjà, j'ai fait le choix de ne pas me représenter à l'issue de ce mandat. Cette décision, longuement mûrie, est empreinte de sérénité. Elle marque la fin d'un cycle et l'ouverture d'un nouveau chapitre pour notre commune. Je laisserai la place à une nouvelle équipe qui, je n'en doute pas, sera pleine d'idées, d'énergie et d'envie de faire vivre Châtenoy avec la même sincérité.

Je resterai, bien sûr, toujours attachée à notre commune et à ses habitants, avec une immense reconnaissance pour la confiance que vous m'avez témoignée toutes ces années.

Je vous souhaite, à toutes et tous, un bel été.

Bien à vous

M<sup>me</sup> Joëlle SCHWOOB

## COUP DE GUEULE DE LA MAIRE : STOP AUX INCIVILITÉS !

Châtenoy-en-Bresse est et doit rester un village où il fait bon vivre. Depuis toujours, nous nous attachons à préserver l'esprit de convivialité, de respect mutuel et de bien vivre ensemble qui font la force de notre commune. Malheureusement, il faut aujourd'hui tirer la sonnette d'alarme face à un phénomène qui prend de l'ampleur : **les incivilités.**

**Oui, trop c'est trop !**

Ces dernières semaines, plusieurs actes inacceptables ont été commis, portant atteinte à nos équipements communs, à notre environnement et au travail des agents et des bénévoles.

Dernier exemple en date : les deux hôtels à insectes installés au centre du parc, dans la zone aménagée par les élèves du CFA de Saint-Marcel, ont été volontairement détériorés et mis à terre.

Autre fait tout aussi consternant : la ruche pédagogique, fruit d'un partenariat avec un apiculteur local, a été endommagée. Ce projet de sensibilisation à la biodiversité, qui avait toute sa place dans notre village, **ne sera malheureusement pas reconduit.**

Et ce n'est pas tout. Ce week-end, la porte du four à pain a été tout simplement arrachée et jetée dans l'herbe. Ces dégradations s'ajoutent à une longue liste de comportements irrespectueux que nous subissons au quotidien :

- Non-respect des fermetures du parc en cas d'intempéries,
- Promenades d'animaux non tenus en laisse,
- Déjections canines sur les trottoirs, les parkings, parvis ou dans les massifs fleuris (désherbés à la main par nos services),
- Usage dégradant des toilettes publiques, avec des comportements que je n'ose à peine décrire ici,
- Réactions irrespectueuses lorsqu'un élu ou un agent tente de rappeler les règles élémentaires de sécurité.

Nous n'en pouvons plus de constater chaque semaine ce manque de civisme. Ce n'est pas seulement une question de biens dégradés : c'est le **vivre ensemble**, le **respect du travail collectif**, et au fond, notre **identité communale** qui sont remis en cause.

Je veux que chacun mesure bien ce que cela signifie : **ce n'est pas le rôle d'une commune de réparer en permanence ce que d'autres détruisent volontairement.** Ce n'est pas le rôle de nos agents de subir les comportements égoïstes et irrespectueux.

Je m'adresse ici directement à celles et ceux qui se reconnaîtront peut-être dans ces faits : **à quel modèle de société souhaitez-vous contribuer ? Que souhaitez-vous transmettre à vos enfants ?**

Quant à tous les autres, citoyens respectueux et soucieux de leur cadre de vie, je vous remercie de votre vigilance, de votre implication, et vous présente mes excuses pour ce coup de gueule. Mais il fallait que ce soit dit.

Châtenoy-en-Bresse mérite mieux.

Il est temps de remettre les règles du bien vivre ensemble au cœur de notre quotidien.

**Assez des incivilités. STOP !**

### SALLES/ MATERIEL

Les tarifs des salles ont été étudiés en séance du Conseil Municipal du 28 Juin 2024. Une augmentation du tarif des salles communales a été votée. Les tarifs seront valables du 1<sup>er</sup> Juillet 2024 au 31 Décembre 2025.

**Salle PIC et CROC (70 personnes maxi)**

Weekend : 197€ uniquement pour les habitants

**Salle René GIBOURG (180 personnes maxi)**

Weekend : 477 € pour les habitants

797€ pour les extérieurs

*Retrouver les modalités sur le site [chatenoyenbresse.fr](http://chatenoyenbresse.fr)*

**ATOUTS LOISIRS (11/13 ANS)  
ET PASS LOISIRS (14/17 ANS)**

**PENSEZ À VENIR LES CHERCHER  
EN MAIRIE.**

**Ceux-ci vous permettent d'avoir des  
réductions auprès d'associations  
sportives et culturelles.**

### EFFECTIFS RENTREE SCOLAIRE 2025/2026

PS – MS : 18 et 13

GS : 11

CP : 13

CE1 : 15

CE2 : 13

CM1 : 19

CM2 : 18



# ÉCOLE : MODIFICATION DES HORAIRES À PARTIR DE SEPTEMBRE 2025

Depuis septembre 2021, la municipalité a mis en place deux services pour la restauration scolaire. Cette organisation a grandement contribué au bien-être des enfants ainsi que du personnel, notamment en raison de l'augmentation significative de la fréquentation.

Le premier service est réservé aux élèves de maternelle et de CP. Ces enfants, parfois peu autonomes, nécessitent un accompagnement plus attentif, ce qui demande davantage de temps au personnel encadrant.

Afin d'éviter que les élèves du second service ne déjeunent trop tard, il a été décidé, en concertation avec l'Inspecteur d'Académie, le Conseil d'école et après validation en Conseil municipal, d'adapter les horaires scolaires du matin. Cette modification permet d'allonger la pause méridienne de 15 minutes, offrant ainsi de meilleures conditions d'accueil pour tous les enfants.

À compter de la rentrée scolaire de septembre 2025, les nouveaux horaires de l'école seront donc les suivants :

- **Matin : 8h30 à 11h30**
- **Après-midi : 13h30 à 16h30**

Cette évolution vise à améliorer le confort de tous et à garantir un service de restauration adapté aux besoins des élèves.

## LA GARDERIE PERISCOLAIRE

Les horaires de la garderie restent inchangés :

**Matin : 7H à 8H20**

**Soir : 16H30 – 17H30 et de 17H30 à 18H30**

## LE RESTAURANT SCOLAIRE : NOUVELLES MODALITÉS

Dans le cadre du changement des horaires scolaires, la pause méridienne a été allongée de 15 minutes. Cette modification permet une organisation plus souple et plus sereine du temps de repas pour les enfants.

Le nouveau tarif de la restauration scolaire prend en compte plusieurs éléments :

- l'augmentation du coût des repas fixée par le prestataire,
- le temps de garderie supplémentaire induit par l'allongement de la pause,
- ainsi que la hausse des charges liées au personnel encadrant.

Malgré ces ajustements tarifaires, la commune continue d'assumer une part importante des coûts. Le reste à charge pour la collectivité ne cesse d'augmenter, ce qui pèse lourdement sur le budget de fonctionnement.

Cette évolution vise à garantir un service de qualité tout en maintenant un accueil adapté aux besoins des enfants.

**RAPPEL : l'inscription sur ROPACH pour la cantine et la garderie est ferme et définitive le veille à 10H00.**

| HORAIRES / TARIFS GARDERIE   | TARIFS CANTINE                                                                                                                               |
|------------------------------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Matin : 7H00 – 8H20 : 2.21 € | 1 <sup>er</sup> enfant : 5.20 €                                                                                                              |
| Soir : 16H30 – 17H30 : 2.93€ | 2 <sup>e</sup> enfant : 4.63 €                                                                                                               |
| De 17H30 à 18H30 : 2.21 €    | 4.63 € le repas (tarification appliquée dans le cadre d'une aide sociale sur étude de dossier par le Comité consultatif de l'Action Sociale) |

**Dossier d'inscription avant le 18 juillet 2025 en mairie ou à télécharger sur [chatenoyenbresse.fr](https://chatenoyenbresse.fr).**

**Réinscription obligatoire chaque année pour avoir accès à Ropach pour l'année 2025/2026.**

## REGLEMENT DES FACTURES PERISCOLAIRES

Les factures de la Cantine sont consultables sur le site de ROPACH :

<https://www.ropach.com>

Elles sont en ligne entre la première et deuxième semaine du mois. En juillet, toutes les factures sont établies, même celle de moins de 15€ (permet de solder l'année scolaire en cours, et de facturer les repas de Noël).



Pour payer, Scanner le QR Code en bas de la facture ou aller directement sur le site :

<https://www.payfip.gouv.fr/tpi-zu/accueilportail.web> et indiquer le N° Réf. facture, indiqué en bas de la facture.

### NOUVEAUTÉ 2025 :

**A la rentrée 2025, nous allons mettre en place le prélèvement automatique pour tous les parents qui le souhaitent. Il suffira de remplir l'autorisation SEPA fournie avec les inscriptions cantine et garderie 2025/2026 qui autorisera le prélèvement automatique.**

Cette nouvelle modalité de paiement a pour objectif de limiter les oublis et les retards de règlement, tout en simplifiant l'organisation des familles au quotidien.

Cependant, en cas de factures impayées malgré plusieurs relances, des procédures seront engagées en collaboration avec le Trésor Public. À titre d'information, ces démarches peuvent aller jusqu'à un prélèvement direct sur les salaires via les employeurs. Il n'est pas acceptable que la collectivité continue à supporter des dépenses qui relèvent de la responsabilité individuelle des familles concernées.

## LE PERSONNEL DES SERVICES TECHNIQUES

Présents tout au long de l'année, les agents des services techniques œuvrent avec engagement pour préserver le cadre de vie d'un village où il fait bon vivre. Leur mission : entretenir et embellir la commune au quotidien.

Qu'il s'agisse de l'entretien des espaces verts, du fleurissement des lieux publics ou de la réalisation de petits travaux d'aménagement et de maintenance, leur travail discret mais essentiel contribue à la qualité de vie des habitants.

Grâce à leur savoir-faire et à leur dévouement, notre village reste accueillant, propre et harmonieux en toute saison.

Après 3 années passées au sein des services de la commune, Rémi KELLER a décidé de changer de voie et est parti courant juin. Nous lui souhaitons bonne continuation dans ses nouvelles fonctions.

L'équipe est composée de 4 agents :

**Fabrice CORTINOVIS** : Responsable des services techniques et des agents périscolaires et Atsem.

**Jean-Yves TALUSSOT** : Agent technique et seconde Fabrice

**Stéphane PERRUSSON** : Agent Technique

**Charlotte MALOT** : CDD en renfort

Ils sont au service de la population. Nous vous remercions de leur réserver un bon accueil.



## MANIFESTATIONS A VENIR AU COURS DU 2<sup>ÈME</sup> SEMESTRE

### MARCHÉ DE LA HALLE :

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le marché de producteurs remporte un franc succès. Pour les mois de Juin, Juillet et Août, le marché fermera à 19H30. Depuis cette année, vous pouvez acheter de la restauration à emporter à chaque marché. N'oubliez pas de venir faire quelques achats, discuter avec les producteurs.

Notez les dates à venir :

8 Août – 12 Septembre – 10 Octobre – 14 Novembre

### OCTOBRE ROSE – 5 OCTOBRE 2025

En collaboration avec les communes de Lans et Oslon, une marche sur les 3 communes sera organisée à l'identique des éditions précédentes. Cette année, le départ et l'arrivée se feront à Oslon. Il y aura une étape à Châtenoy et à Lans. Les informations vous seront communiquées courant septembre.

### REPAS DES AINÉS – 12 OCTOBRE 2025

Un courrier sera adressé aux bénéficiaires début septembre.

### MARCHÉ DE NOËL – 30 NOVEMBRE 2025

Les membres du CCAS organise pour la 9<sup>ème</sup> fois le marché de Noël. Il est très réputé tant par la qualité des artisans qui exposent que par le nombre de visiteurs (environ 1 800 personnes estimées). Le parc du château est l'endroit idéal pour venir en famille faire des achats, se détendre, voir le Père Noël ! Des artisans ont déjà réservé leurs places.

### CONGES ETE BIBLIOTHEQUE

Elle sera fermée du 14 Juillet  
au 17 Août 2025.

## NOUVEAU SITE INTERNET COMMUNAL

Afin d'améliorer l'accès à l'information pour tous, la municipalité a pris la décision de repenser et de moderniser le site internet de la commune.

Il n'était plus sécurisé et ne s'affichait plus correctement dans les moteurs de recherche. De plus, il était nécessaire de faire une mise à jour complète du site.

Voilà qui est fait ! Le nouveau site est opérationnel ! Il a toujours le même nom : **www.chatenoyenbresse.fr**

En un clic, vous accéder aux services les plus demandés.

Désormais, vous avez un lien direct avec la page Facebook de la commune et l'application Clickfinger. Ceci vous permet de suivre les actualités à l'instant « T ».

N'hésitez pas à consulter les informations de votre commune.





## VOTE DU BUDGET 2025 : ACQUISITION DE MATÉRIEL POUR LES SERVICES TECHNIQUES

Lors du vote du budget 2025, l'acquisition de nouveaux équipements pour les services techniques a été approuvée.

Dans le cadre du Plan de Sauvegarde Communal, la commune a l'obligation de disposer d'une embarcation. Celle-ci est indispensable pour permettre aux services techniques d'intervenir rapidement en cas d'inondation, notamment pour accéder aux habitations situées en bordure de Saône en situation d'urgence.

Une **barque légère** a ainsi été achetée pour un montant de **1 099,00 € TTC**.



Pour parfaire l'entretien des trottoirs de la commune et les allées du parc, un nouvel appareil permet de nettoyer la sablette : un **BIN SARCL**. Ce petit équipement va faciliter la tâche des agents puisque les traitements sont interdits. Montant : **2 640 € TTC**.

### Acquisition d'un véhicule électrique pour l'entretien du parc

L'entretien du parc constitue l'une des missions principales des services techniques. Chaque jour, leurs équipes assurent le ramassage des poubelles, le nourrissage des animaux, ainsi que divers travaux d'entretien aux abords des massifs floraux, dans les allées et sur l'ensemble du site.

Afin de faciliter ces tâches quotidiennes tout en respectant les allées, la faune et la flore, un véhicule électrique léger, écologique et silencieux, a été acquis. Il s'agit d'un modèle **HYTRACK JOBBER**, équipé d'une petite remorque.



Ce véhicule a été acheté pour un montant de **11 385,00 € TTC**, et la remorque attenante pour **909,00 € TTC**.



L'atelier communal est doté d'une chaudière bois/fuel. Au vu du nombre d'arbres qui tombent dans le parc, le stock de bois est important. Pour permettre un bon séchage du bois coupé, un abri a été construit en contrebas de l'atelier municipal. Il pourra aussi servir de lieu de stockage momentané pour des matériels.

Coût : **19 742.40 € TTC**

### Sécurisation des ateliers municipaux

À la suite d'une visite de contrôle menée par le préventeur, plusieurs recommandations ont été formulées concernant l'amélioration des conditions de travail des agents et la sécurisation du bâtiment municipal.

D'importants travaux ont d'ores et déjà été réalisés pour répondre à ces exigences :

- Aménagement de vestiaires sanitaires distincts pour hommes et femmes ;
- Création d'une salle de pause dédiée ;
- Mise aux normes techniques : installation d'une ventilation dans les sanitaires, isolation thermique du bureau et de la salle de pause ;
- Remplacement complet des fenêtres : le simple vitrage a été remplacé par du double vitrage, pour un meilleur confort thermique et acoustique.



Un dernier point restait à traiter : la sécurisation du grenier, utilisé comme zone de stockage, situé au-dessus des bureaux. Cet espace ne disposait jusqu'alors d'aucune protection. Des garde-corps ont été installés afin de prévenir tout risque de chute.

**Montant des derniers travaux : 2 976 € TTC.**

## TRAVAUX RUE VIGNE RENARD : POINT D'ÉTAPE ET PERSPECTIVES

La rue Vigne Renard fait l'objet de travaux depuis le début de l'année 2024. Initialement centrés sur l'enfouissement des réseaux d'électricité et de télécommunication, indépendamment de la commune, ces travaux ont pris du retard par rapport au calendrier prévu. À ce jour, les raccordements ne sont pas tous finalisés, et les anciens poteaux électriques restent encore en place.

Les prochaines étapes concernent l'aménagement des bas-côtés ainsi que la réfection du revêtement de la chaussée. Compte tenu des coûts importants de l'opération, il est indispensable de solliciter des subventions afin de soutenir financièrement les communes impliquées.

Toutefois, les travaux de voirie ne pourront débuter qu'une fois les opérations d'enfouissement entièrement terminées, incluant les derniers raccordements et le retrait des poteaux.

Les demandes de subvention seront déposées en fin d'année, accompagnées des dossiers techniques complets. Dans cette optique, les deux communes ont convenu de lancer conjointement un appel d'offres pour désigner la maîtrise d'œuvre. L'entreprise retenue sera chargée d'organiser les consultations nécessaires à la constitution du dossier de demande d'aides.

Le démarrage effectif des travaux de voirie est prévu pour le printemps 2026.

Par ailleurs, l'allée Baudoin fait actuellement l'objet d'une étude spécifique portant sur la gestion des eaux de ruissellement. Les travaux qui en découleront seront mutualisés avec la réfection de la voirie, également programmée pour 2026.

## PARKING DE LA SALLE DES FÊTES : UNE NOUVELLE CAMÉRA POUR RENFORCER LA SÉCURITÉ

Mis en service à la fin de l'année 2024, le nouveau parking de la salle des fêtes n'avait pas été intégré au dispositif initial de vidéoprotection, celui-ci ayant été installé avant l'aménagement de cette nouvelle zone.

Afin de sécuriser pleinement l'ensemble du site, une nouvelle caméra a été installée à l'extrémité du parking existant. Elle permet désormais de couvrir l'ensemble de la plateforme en contrebas, garantissant une surveillance continue et efficace.

Cette mesure s'inscrit dans une démarche de lutte contre les incivilités, régulièrement constatées sur ce type d'espace public. Grâce à la vidéoprotection, plusieurs actes de dégradation ont pu être élucidés par le passé, permettant d'identifier les auteurs et de leur faire assumer les frais de réparation.

La commune poursuit ainsi son engagement en faveur d'un cadre de vie plus sûr et respectueux pour tous.

## REMERCIEMENTS

**SWANS 3D habille le CCAS de Châtenoy-en-Bresse aux couleurs du village revisitées : un geste apprécié et symbolique.**

C'est un geste simple, mais qui a profondément touché les membres du Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de Châtenoy-en-Bresse : la société locale **SWANS 3D**, bien connue des habitants, a offert à chaque membre un **t-shirt aux couleurs revisitées de la commune**, alliant identité locale et modernité.

Ces t-shirts, pensés et dessinés par M. Rénié, président de SWANS 3D, mêlent les teintes emblématiques de Châtenoy-en-Bresse à une touche graphique et créative propre à l'univers de l'entreprise. Le résultat ? Un vêtement à la fois symbolique, élégant et porteur d'un bel esprit de cohésion.

### Un engagement local fort

Ce n'est pas la première fois que **M. Rénié** s'illustre par son engagement au sein de la commune. Déjà président de l'**association des Amis des écoles**, il est également le créateur de la **récompense symbolique offerte aux participants de la course annuelle des Foulées du Parc**, un rendez-vous sportif et convivial très attendu par les habitants.

En offrant ces t-shirts, **M. Rénié témoigne une fois de plus de son attachement à la vie locale et de sa volonté de soutenir ceux qui œuvrent au service des autres**, comme le font les membres du CCAS tout au long de l'année.

### Un grand merci à lui

Ce geste a été chaleureusement salué par l'ensemble du CCAS, qui remercie vivement **M. Rénié et la société SWANS 3D** pour leur générosité et leur implication. Au-delà du cadeau, c'est un véritable message de reconnaissance et d'encouragement qui a été adressé aux bénévoles et élus engagés dans l'action sociale à Châtenoy-en-Bresse.

## PARTICIPATION CITOYENNE

La commune de Châtenoy en Bresse a fait le choix, il y a plusieurs années de rejoindre le dispositif « Participation citoyenne » anciennement dispositif « Voisins Vigilants ».

A ce jour, 14 résidents de la commune font partis de « Participation citoyenne ».

Ce réseau a pour vocation de rassurer la population, d'améliorer la réactivité des forces de sécurité contre la délinquance d'appropriation et d'accroître l'efficacité de la prévention de proximité.

Bien que notre commune ne soit pas fréquemment la cible de délinquance, il ne faut néanmoins pas baisser la vigilance car les zones pavillonnaires et les lotissements sont des cibles potentielles !!

En outre, le dispositif « participation citoyenne » va plus loin que la surveillance de voisinage. Il s'agit de recréer, dans nos communes, dans nos lotissements, ce lien entre les Hommes qui tend à disparaître. Les voisins vigilants s'intéressent à la vie de leur quartier, se connaissent et sont attentifs les uns aux autres.

Devenir « voisins vigilants » c'est avant tout un état d'esprit fait de convivialité, de serviabilité et de solidarité.

LA LISTE des « VOISINS VIGILANTS » est affichée en mairie.



## VIGILANCE - OPÉRATION TRANQUILLITÉ VACANCES

### LISTE DES CONTRÔLES POUR PASSER DE BONNES VACANCES

#### COMMENT PROTÉGER SA MAISON

- ✓ Signalez votre départ à la gendarmerie locale dans le cadre de l'opération tranquillité vacances
- ✓ N'indiquez pas vos dates de départ en congés sur les réseaux sociaux
- ✓ Evitez les signes révélant votre absence (courrier accumulé dans la boîte aux lettres—message sur votre répondeur téléphonique etc...)

✓ N'oubliez pas avant votre départ de fermer correctement les fenêtres et volets. Ne cachez pas vos clés sous le pot de fleurs ou sous le paillason ou tout autre endroit à l'extérieur

✓ Ne laissez pas d'outils ou de matériels à l'extérieur de votre maison pouvant faciliter la tâche des voleurs

✓ Ne laissez pas de grosses sommes d'argent dans votre maison. Cachez vos bijoux ailleurs que dans la chambre





## RÈGLES DE BON VOISINAGE

Avec les beaux jours, comme chaque année, les activités d'extérieur (jardinage - tondeuse et feux de broussailles, etc.), repas entre amis un peu animés, jeux aquatiques dans les piscines, jeux de pétanque, génèrent des nuisances sonores susceptibles d'occasionner des conflits de voisinage !

Il est rappelé que les nuisances sonores et le brûlage sont soumis à une législation (lois & arrêtés communaux).

### BRUITS DE VOISINAGE

**INTERDIT AVANT 8H ET APRES 19H**

**et entre 12H ET 14H DU LUNDI AU SAMEDI**

**INTERDIT DIMANCHE ET JOURS FÉRIÉS.**

En outre, malgré les rappels réguliers sur les effets négatifs sur l'environnement et sur la santé publique, les habitudes sont tenaces !

**TOUT BRULAGE EST INTERDIT Y COMPRIS LES DÉCHETS VERTS QUELLE QUE SOIT LA PÉRIODE DE L'ANNÉE :** tout contrevenant s'expose à des sanctions. **Le respect de ces règles vise la préservation de la tranquillité de tous !**



## COMMENT CRÉER SON IDENTITÉ NUMÉRIQUE AVEC FRANCE IDENTITÉ

Vous vous demandez comment simplifier vos démarches administratives en ligne ? Découvrez comment créer votre identité numérique avec France Identité et profitez de nombreux services en toute sécurité !

### Qu'est-ce que France Identité ?

France Identité est une initiative gouvernementale qui permet de créer une identité numérique sécurisée. Grâce à cette identité, vous pouvez accéder à une multitude de services en ligne de manière simple et sécurisée.

### Pourquoi Créer Son Identité Numérique ?

Avoir une identité numérique avec France Identité vous offre plusieurs avantages :

**Simplicité :** Plus besoin de multiples identifiants et mots de passe pour accéder à différents services.

**Sécurité :** Vos données sont protégées grâce à des protocoles de sécurité avancés.

**Efficacité :** Gagnez du temps en accédant rapidement à tous les services dont vous avez besoin.

### Quels Services Peut-on Utiliser avec France Identité ?

Avec votre identité numérique, vous pouvez accéder à une variété de services publics en ligne :

**Démarches Administratives :** Déclarations fiscales, demandes de permis, inscriptions scolaires, etc.

**Santé :** Accès à votre dossier médical partagé, prise de rendez-vous en ligne, etc.

**Emploi :** Inscription à France Travail, suivi de votre situation professionnelle, etc.

**Logement :** Demandes de logement social, aides au logement, ...

### Comment Créer Son Identité Numérique ?

Créer son identité numérique est simple et rapide :

- Rendez-vous sur [france-identite.gouv.fr](http://france-identite.gouv.fr).
  - Suivez les instructions pour créer votre compte.
  - Validez votre identité en fournissant les documents nécessaires.
  - Activez votre compte et commencez à utiliser les services en ligne.
- (attention : la mairie de Châtenoy-en-Bresse n'est pas habilitée à certifier une identité numérique)

Ne perdez plus de temps avec des démarches administratives compliquées. Créez dès maintenant votre identité numérique avec France Identité et simplifiez votre quotidien !

Pour en savoir plus, visitez [france-identite.gouv.fr](http://france-identite.gouv.fr) et découvrez tous les avantages de cette nouvelle identité numérique.



## RECENSEMENT CITOYEN

Démarche civique essentielle, **le recensement est obligatoire.**

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1999, tous les jeunes français filles et garçons doivent se faire recenser à la mairie de leur domicile ou au consulat, s'ils résident à l'étranger. **Cette obligation légale est à effectuer dans les trois mois qui suivent votre seizième anniversaire.**

Dès l'âge de 16 ans tous les Français doivent se faire recenser, cela permettra d'obtenir l'attestation utile pour se présenter aux concours de l'Etat (permis, BAC...), d'être convoqué à la Journée Défense et Citoyenneté (JDC) et d'être inscrit automatiquement sur les listes électorales à sa majorité.

Remplir le CERFA N° 10870\*05 :

Et joindre les documents suivants :

- Carte d'identité du mineur,
- Livret de famille
- Justificatif de domicile.



# COMMENT S'INSCRIRE SUR LES LISTES ÉLECTORALES

Vous souhaitez participer aux prochaines élections mais ne savez pas comment vous inscrire sur les listes électorales ?

Les étapes pour s'inscrire :

## 1. Vérifiez votre éligibilité

Assurez-vous que vous remplissez les conditions : être majeur, de nationalité française (ou ressortissant de l'UE pour les élections municipales et européennes), et jouir de vos droits civiques.

## 2. Rassemblez vos documents

Pour vous inscrire, vous aurez besoin de quelques documents :

- Une pièce d'identité en cours de validité (carte d'identité, passeport, etc.)
- Un justificatif de domicile de moins de trois mois (facture d'électricité, de gaz, etc.)
- Le formulaire Cerfa n°12669\*02 (disponible en mairie ou en ligne)

## 3. Choisissez votre méthode d'inscription

Vous avez le choix entre plusieurs méthodes pour vous inscrire :

- En ligne : Rendez-vous sur le site [service-public.fr](http://service-public.fr) et suivez les instructions. C'est rapide et sans file d'attente !
- En mairie : Rendez-vous directement en mairie avec vos documents.
- Par courrier : Envoyez vos documents par la poste à votre mairie. Assurez-vous juste que votre courrier arrive avant la date limite !

## 4. Respectez les délais

Il est important de noter que les inscriptions sur les listes électorales sont possibles tout au long de l'année. Cependant, pour pouvoir voter lors des prochaines élections, il est conseillé de s'inscrire avant les dates limites fixées par la loi.

## URBANISME : RAPPEL DES REGLES

Vous souhaitez déposer un dossier d'urbanisme version papier et vous avez des interrogations.

Pour un dépôt papier : vous pouvez vous présenter en mairie les lundis de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h30 et les mercredis et jeudis de 8h30 à 12h.

Votre interlocutrice sera Madame Maryam KAH. Vous pouvez également la contacter pour convenir d'un rendez-vous au 03 85 96 51 24.

Il ne faut déposer en mairie qu'un seul exemplaire papier en raison de la dématérialisation des procédures.

Pour un dépôt en dématérialisé : vous avez également la possibilité de déposer votre dossier via le GNAU (Guichet unique des autorisations d'urbanisme), à tout moment à l'adresse suivante :

<https://gnauchalonnais.operis.fr/gnau/#/>.

Au préalable à tout dépôt, nous vous invitons à consulter le règlement de la zone du PLUi concernée ou le règlement du lotissement datant de moins de 10 ans si vous êtes concerné pour prendre connaissance des règles applicables. Le règlement par zone du PLUi est consultable sur le site internet de notre commune.

[www.chatenoyenbresse.fr](http://www.chatenoyenbresse.fr) >En un clic>Urbanisme

Vous pouvez également télécharger les nouveaux formulaires de demande d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable...) sur le site internet de la commune.

Force est de constater la méconnaissance du dépôt de dossier d'urbanisme pour les cas les plus fréquents : pompe à chaleur, remplacement des volets ou changement du coloris de l'enduit de votre maison etc.

Lorsque les travaux sont achevés, vous devez déposer en mairie la déclaration d'achèvement et de conformité des travaux qui dans de nombreux cas fait défaut. Ce document complété et validé est très précieux notamment dans l'éventualité de la vente de votre bien et pour vérifier la conformité des travaux.

## MAIRIE

4 rue de la Chapelle CHATENOY-EN-BRESSE  
03 85 96 51 24 - [mairie@chatenoyenbresse.fr](mailto:mairie@chatenoyenbresse.fr)  
[chatenoyenbresse.fr](http://chatenoyenbresse.fr) et [facebook.com/chatenoyenbresse](https://www.facebook.com/chatenoyenbresse)  
application mobile Clickfinger

## MAIRIE HORAIRES D'ÉTÉ 2025

Lundi : 8h30 à 12h - fermée l'après-midi  
Mercredi : 8h30 à 12h et 13h30 à 17h30  
Vendredi : fermée le matin - 13h30 à 17h30  
Fermée le mardi, jeudi et samedi pendant l'été

## RAPPEL HORAIRES SECRÉTARIAT

Lundi : 8h30 à 12h  
et 13h30 à 18h30

Mardi : fermé

Jeudi\* : 8h30 à 12h

Mercredi et Vendredi :  
8h30 à 12h et 13h30 à 17h30

Samedi\* (le 1<sup>er</sup> du mois) :  
9h à 12h

\*sauf été

Astreinte en dehors des horaires d'ouverture de  
la Mairie : 07 66 41 55 67